

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SPIRALE - ISIN : FR0000017337

SICAV gérée par FINANCIERE ARBEVEL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM sous forme de SICAV a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence EONIA capitalisé calculé sur la base de l'ESTER, majoré de 4%.

Cet indicateur de référence est utilisé comme élément d'appréciation à posteriori. EONIA est calculé sur la base de l'ESTER par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la gestion de la SICAV repose sur une allocation flexible entre les différentes classes d'actifs et sur une sélection d'OPC et fonds d'investissement sous-jacents.

Ainsi, la SICAV pourra investir en actions ou dans des OPCVM et/ou FIA exposés aux marchés actions, ainsi que sur les marchés d'obligations convertibles, sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion, tous secteurs ou toutes capitalisations.

La SICAV pourra également investir dans des OPCVM et/ou FIA exposés aux marchés de la dette publique ou privée sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures y compris de notation basse inférieure à « investment grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notées, de toutes zones géographiques. Elle peut également investir dans des OPCVM et/ou FIA exposés à de la dette émergente. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

La SICAV pourra être exposée à des stratégies de gestion alternative ou de performance absolue via la détention d'OPCVM et/ou FIA mettant en œuvre de telles stratégies.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes:

- De 0% à 100% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs, dont :
- de 0% à 20% sur les marchés d'actions de pays émergents, via des OPC
- de 0% à 100% en actions de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 milliard).

- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation, via des OPC, dont :

- de 0% à 25% en instruments de taux spéculatifs
- de 0% à 20% en instruments de taux de pays émergents
- de 0% à 20% en obligations convertibles.

La fourchette de sensibilité de la SICAV au risque de taux sera comprise entre -2 et 10.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Il n'est pas prévu de surexposition au-delà de l'actif net.

La SICAV peut être investie en :

- Actions jusqu'à 50% maximum de l'actif net,
- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

La SICAV peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.
- emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

« Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi (J) à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de la SICAV et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de SICAV est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cette SICAV est classée dans cette catégorie en raison de sa stratégie de gestion discrétionnaire. Néanmoins, du fait de son exposition possible en actions de petite capitalisation, ou en titres cotés sur des marchés émergents, qui peuvent être peu liquides et à forte volatilité, il peut présenter des variations de la valeur liquidative à la baisse rapides et de forte amplitude. Le profil de risque et de rendement est donc moyen.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs, en particulier sur les actions de petite et moyenne capitalisation. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.40%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

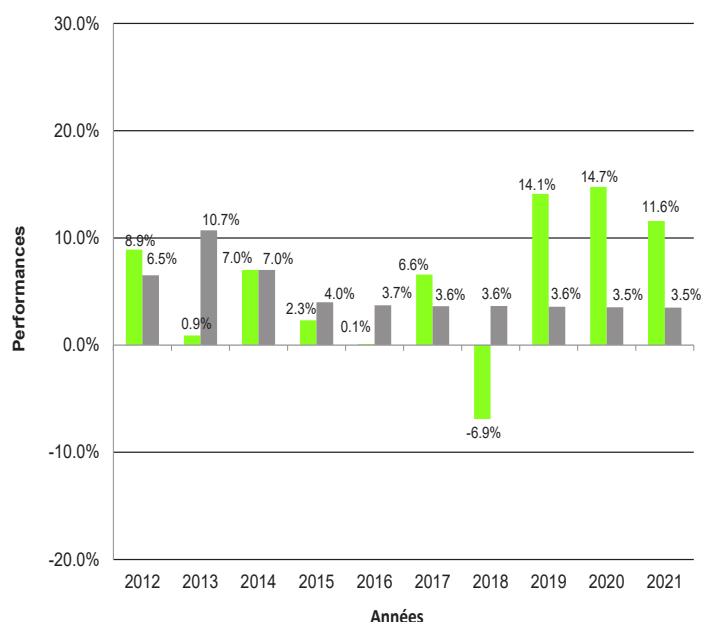
Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par l'OPCVM lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul sur le site internet www.arbevel.com.

PERFORMANCES PASSES



- SPIRALE
- Indicateur de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

Jusqu'au 11/12/2014 l'indice de référence était 50% MSCI World (net total return) + 50% EONIA capitalisé, majoré de 4% par an. La performance de l'indicateur MSCI World (net total return) est exprimée en euro et tient compte du réinvestissement des dividendes (EUR).

Depuis le 12/12/2014 l'indice de référence est EONIA capitalisé calculé sur la base de l'ESTER + 4% par an (EUR).

Les performances affichées avant le 15/12/2014 ont été réalisées avec une stratégie d'investissement différente.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : juin 2002

DEVISE DE LIBELLE : EURO

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Changement de l'indicateur de référence en 2014

Changement de délégataire de la gestion financière en date du 18/04/2017

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LA SICAV (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE ARBEVEL - 20, rue de la Baume - 75008 - PARIS. - Tél. : 01 56 59 11 33

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES: La valeur liquidative de la SICAV ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.